NOTE

SUR

l'Administration d'Alger,

PAR M. LE MARQUIS

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

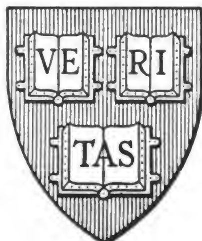
Député du département du Cher.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE A. HENRY,

RUE GIT-LE-COEUR, N°. 8.

1835.


VE RI
TAS

49

NOTE
SUR L'ADMINISTRATION
D'ALGER.

NOTE

SUR

l'Administration d'Alger,

PAR M. LE MARQUIS

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

Député du département du Cher.

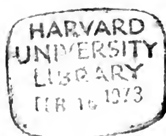
PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE A HENRY,

RUE GIT-LE-COEUR, N°. 8.

1835.

Ford



NOTE
SUR L'ADMINISTRATION
D'ALGER,

PAR M. LE MARQUIS

DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU CHER.

Un événement imprévu me force d'écrire encore une fois au sujet de l'établissement d'Alger. Je l'ai défendu et j'ai attaqué l'Administration qui le ruinait lorsque j'étais presque seul contre tous ; je me suis tu, lorsqu'il a prospéré. Mais il est de nouveau menacé par une voix imposante.

M. le marquis de Marbois vient de relever dans la Chambre des Pairs la question d'Alger. Il a dit que nous n'avons retiré aucun profit de notre occupation depuis cinq années, et que si elle doit durer encore cinq années, nous y dépenserons 200 millions, c'est-à-dire 40 millions par an. Il a déclaré qu'il lui semblait urgent d'abandonner ce pays.

On peut dire que la franchise avec laquelle l'honorable Pair s'est exprimé, a mis à nu l'erreur des adversaires de la colonie. Ils calculent qu'on dépense

40 millions chaque année, et demandent quel *profit* on retire en compensation, c'est-à-dire, quelle somme rentre dans le Trésor en retour de la dépense annuelle de 40 millions. Il est très-vrai qu'on n'en retire rien en espèces sonnantes; mais il est facile de justifier l'établissement d'Alger par de simples comparaisons avec les autres articles du budget.

Ainsi l'Etat paye 400 millions pour entretenir une armée de quatre cent mille hommes, afin de garantir l'empire français; chacune de ses provinces entre dans l'impôt proportionnellement à sa population, à la richesse de son sol, et à l'étendue de son commerce, mais non pas en proportion des dépenses que l'Etat ordonne dans le sein de chacune d'elles. Les provinces frontières, où il y a des garnisons nombreuses à payer et des places fortes à réparer, coûtent plus que les provinces centrales; mais il est nécessaire de dépenser ces 400 millions et de faire en outre les réparations des places fortes, afin d'être une puissance redoutable et prête à la guerre; c'est sous ce rapport qu'il faut examiner si l'établissement d'Alger est avantageux à la France.

Sans doute, nous avons des garnisons à entretenir et des places fortes à réparer dans ce pays; mais nous y sommes en regard de la France, et toute escadre doit passer entre Toulon et Alger pour entrer dans la méditerranée ou en sortir; nos bâtimens iront en concurrence et des deux côtés attaquer les vaisseaux ennemis; nos croisières ouvriront ou fermeront le

canal, et Oran l'emportera sur Gibraltar pour la sûreté de nos arrivages. Lorsqu'on voit la méditerranée occupée comme elle l'est encore aujourd'hui, par Gibraltar, Malte et Corfou, comment ne sent-on pas la nécessité de se préparer pendant la paix à lutter contre une puissance appuyée sur les trois rochers imprenables qui dominent ce lac, qui, certes, était depuis trente ans bien plutôt Anglais que Français?

Sans doute, il ne rentre aucun *profit*, aucune somme dans la caisse du Trésor, en échange des dépenses que nous faisons pour conserver, en cas de guerre, cette position militaire; mais de même il ne rentre rien au Trésor des sommes que nous dépensons pour avoir quatre cent mille hommes armés, prêts à la guerre, et pour tenir en bon état de défense nos places fortes qui ne nous servent à rien en tems de paix.

Ainsi de même, l'Etat dépense des sommes considérables pour les diverses institutions d'instruction, d'exercice des cultes et de charité publiques; il ne rentre rien au Trésor en échange de ces nombreuses allocations; mais le peuple est instruit, le sentiment religieux de chaque citoyen est satisfait et les malheureux sont secourus. La comparaison sous ce point de vue est bien entièrement à l'avantage d'Alger; car si nous avons en France la satisfaction d'éclairer ou de soulager des hommes qui seraient moins instruits et plus souffrans s'ils n'obtenaient pas de secours,

nous créons à Alger une nation qui ne serait pas civilisée sans nous. Elle resterait, si nous l'abandonnions, en partie nomade et barbare, dans les montagnes, en partie enfermée dans les places fortes, sous le joug de quelque despote ignorant et sanguinaire. Croit-t-on, comme le disent quelques personnes, que ces arabes errans soient plus heureux que des hommes civilisés? Mais on n'y trouve pas un vieillard; mais ils n'ont jamais de repos; mais ils se tuent les uns les autres dès qu'ils ne tuent pas des ennemis; mais ils rompent sans cesse les liens de la nature; ils n'ont point d'établissement de propriété qui les attache, et point d'établissement patriarchal qui donne satisfaction aux sentimens de leurs âmes. En outre, si nous croyons à des vérités religieuses quelconques, n'est-ce point une jouissance et peut-être un devoir pour nos consciences, de remplir la mission que notre conquête nous a imposée, d'appeler ces peuples à la connaissance de nos croyances, et au bonheur que l'avenir dans lequel nous avons foi procure d'avance à nos âmes? C'est une belle mission que la Providence nous a procurée et qu'elle nous a prescrite, puisque le jour où nous nous sommes emparés de ce pays et où nous avons chassé le gouvernement barbare qui l'opprimait, nous nous sommes chargés des destinées de ces peuples, et nous avons contracté envers eux l'obligation de leur communiquer avec un Gouvernement meilleur, dans un état civilisé, les lumières, les connaissances et les

croyances que la Providence, dans ses bienfaits, nous a départies à nous mêmes.

Ainsi, de même encore, l'Etat prend soin, en France, d'augmenter la prospérité nationale par une législation appropriée à nos besoins matériels, par des droits de douane qui protègent notre industrie, par des traités avec les nations commerciales qui procurent, à l'écoulement des produits de nos manufactures, des facilités et de l'extension. En considérant Alger sous ce point de vue, qui ne voit qu'il aidera notre industrie en lui fournissant des matières premières plus à proximité et à plus bas prix que celles que les étrangers nous amènent de loin, que l'immense approvisionnement de coton que nous tirons d'Amérique sera en partie remplacé au bénéfice de nos nationaux, les uns propriétaires de terres à Alger, les autres propriétaires de bâtimens marchands, d'autres armateurs, négocians ou commissionnaires; qu'enfin de nouvelles branches de commerce seront élevées par nos compatriotes en concurrence et bientôt au détriment du commerce étranger?

Enfin, comment parviennent au trésor les recettes que la loi du budget lui assigne? directement en raison de la bonté du sol et de l'état de la population par la voie de la contribution foncière et de celle des patentes, ou indirectement en raison de l'activité du commerce et de la circulation des marchandises par la voie des contributions indirectes, des douanes et

des autres taxes particulières. Eh bien, sous l'un ou l'autre de ces rapports, aucun département de la France n'est comparable à Alger; aucun n'a un sol susceptible de produire avec moins de souffrance un aussi fort impôt; aucun ne le surpasse par un commerce aussi actif et aussi étendu; aucun ne peut fournir autant aux douanes; aucun ne fera circuler à l'intérieur de la France et n'exploitera à l'étranger une aussi grande valeur de produits ou d'objets manufacturés. (1)

(1) Je donnerai ici une simple note statistique au sujet d'Alger. La Régence a 250 lieues de côtes, sur 25 lieues environ de largeur. Elle sera divisée par la suite en trois sections principales : les pays d'Oran, d'Alger et de Bône. Autour d'Alger est un cercle de collines, nommé le Massif. Il a 24 lieues carrées; il contient 55 mille hectares. Il est propre à toutes sortes de cultures; et il n'y a encore que 5,000 hectares environ qui soient cultivés et seulement 2,000 de plus qui soient récoltés. Voici le détail qu'on en donne :

Prairies naturelles ou artificielles... 2,143 hectares.
Céréales et pommes de terre..........3,421
Légumes et plantes potagers........ .. 425
Vignes........................... 406
Coton..... 73. Indigo...... 30, etc.

On voit combien il reste de place pour de nouveaux cultivateurs. Les terres ont été ravagées et mises à nu par les désordres et l'indiscipline de nos soldats. on a déjà planté 6,350 arbres forestiers, 6.000 arbres fruitiers

Ce sont là des faits incontestables; ainsi notre colonie d'Alger est non seulement honorable, mais aussi avantageuse à la France.

Toutefois, il faut parler encore plus nettement et avec plus de force aux adversaires d'Alger. Croit-on que lorsqu'on occupe un pays, lorsqu'on en chasse

8,000 muriers, et 25,000 oliviers dont on a greffé 18,000. Ce Massif d'Alger a été divisé en 15 communes; cette organisation oblige l'Administration à se régler elle-même et à borner son autorité. Quant aux produits, on se souvient combien la fertilité de ce beau pays a été de tous tems renommée. C'était le grenier de Rome. Comme en ce moment nous n'avons pas besoin de céréales, il arrive tout naturellement que la culture se porte à Alger sur les denrées dont nous manquons. Voici ce qu'on écrit au sujet du coton: « Celui que nous venons de récolter est bien supérieur aux plus beaux cotons de la Nouvelle-Orléans; il est plus fin et cependant plus fort; il a autant de finesse que le beau Bourbon; mais la soie en est plus forte et plus longue; le Cayenne et le Jumel ne peuvent soutenir la comparaison. » Il est très-vrai que les balles de coton envoyées à Paris ont frappé de surprise les experts du Gouvernement; et quand on songe que la vaste plaine de la Mitidja qui n'est pas encore cultivée et qui est attenante au Massif d'Alger, à portée d'être aisément protégée par nos troupes, est on ne peut plus favorable à la culture du coton, on reste étonné de voir proposer d'abandonner cette belle et utile conquête.

le gouvernement établi, lorsqu'on y arbore le drapeau français, lorsqu'on y a fait parade pendant cinq années de sa force et de sa puissance, lorsqu'on a prié la population de se soumettre et de s'attacher à soi, lorsqu'on a créé une garde nationale et des sermens de fidélité, et lorsqu'enfin les Ministres ont proclamé aux tribunes des deux Chambres qu'on n'abandonnerait jamais le pays, croit-on, dis-je, qu'on ne doit rien aux indigènes et rien à nos propres nationaux?

Mais si on abandonnait le pays, non seulement les Français seraient expulsés ou maltraités, ou du moins mal vus et sans protection, perdant soit les places qu'ils occupaient, soit les relations pécuniaires qu'ils pouvaient avoir avec le Gouvernement, soit leurs fortunes liées à des spéculations qui tomberaient avec le départ; mais les indigènes eux-mêmes seraient tourmentés et en grand nombre mis à mort, bannis et proscrits en raison du plus ou moins d'attachement qu'ils auraient témoigné aux Français, et du plus ou moins de rigueur ou de clémence de nos successeurs! Belle fin, en vérité, d'une conquête de l'armée française, qui, après s'être emparée violemment de la contrée, après avoir décimé la population en massacrant ou expulsant plus de la moitié des habitans, finirait par abandonner le pays en dévouant au glaive de nos successeurs ceux qui se seraient montrés nos amis, ceux qui se seraient rapprochés de nos mœurs, ceux qui se seraient unis à notre auto-

rité pour l'affermir et qui nous auraient prêté serment de fidélité !

Non, nous ne manquerons pas ainsi à l'honneur ; et si l'on prétend, comme je l'ai entendu dire, que bien que nous maintenions à Alger une force militaire imposante, le pays n'acquiert pas de civilisation, que sa prospérité morale est encore plus retardée que sa prospérité matérielle, et que les indigènes ne viendront jamais s'unir avec nous de mœurs, de religion ni même d'alliance; je répondrai que déjà d'heureux progrès ont eu lieu et que s'ils n'ont pas été plus nombreux, l'autorité s'y est constamment et volontairement opposée, et qu'on peut espérer que ces obstacles cesseront.

En voici les preuves :

RELIGION.

Nous allons raconter dabord quelle a été la conduite du Gouvernement, et les conséquences de notre établissement relativement aux religions diverses.

Dès le premier jour de la conquête, on promit de respecter les cultes et les croyances des habitans; mais on ne promit pas que les Européens ne professeraient pas leurs croyances et n'oseraient pas suivre les exercices de leurs propres cultes. Je dois établir ces deux points, parce que le Gouvernement a d'abord profondément blessé les croyances religieuses

des indigènes, et, par une singulière contradiction, ou par un étrange retour à d'autres principes exagérés, a ensuite, par respect pour ces mêmes croyances, offensé les convictions et entravé l'exercice des cultes des chrétiens.

Sans doute, il fallait respecter les croyances religieuses des indigènes. Il est certain que, dans les premiers tems de notre établissement en Afrique, les hommes les plus pieux parmi eux ont voulu commencer une lutte de religion. On a vu les Arabes, au milieu d'un des premiers combats livrés contre nous, se retirer tout à coup, suspendre leurs attaques et se réunir pour une prière solennelle, après laquelle ils revinrent plus ardens et plus intrépides au combat. Les Maures ont lutté long-tems aussi d'opinion religieuse contre nous avec ruse et persistance, et on n'a pas vu moins de fanatisme parmi eux que parmi les Arabes. Ne pouvant pas combattre, ils ont émigré, et on a vu dernièrement encore le cadi Abdelazzis quitter Alger, après avoir essayé de défendre, par toutes les forces du pouvoir qu'on lui avait laissé, l'intolérance dont il se faisait un devoir de conscience. Il a dit qu'il regrettait d'avoir été si long-tems faible envers les chrétiens, et qu'il se retirait à Maroc pour se livrer, avec une entière application, à l'étude du Coran et des lois religieuses.

Mais c'est justement parce qu'il y avait lieu de protéger les bons croyans de Mahomet dans la profession de leur culte, qu'on devait aussi protéger les

fidèles chrétiens dans la pratique de leurs exercices religieux.

Nous avons dit déjà plus d'une fois que l'autorité avait manqué à la capitulation et aux principes de justice et de morale, en s'emparant des mosquées des Maures et les convertissant en casernes, écuries et magasins à fourrages.

Je dois le répéter, aujourd'hui qu'un administrateur d'Alger prétend justifier cet acte. « Ne nous appartenait-il pas, » dit-il, « de mesurer les besoins du culte des Maures? » Non, assurément, parce que les besoins moraux et religieux ne peuvent pas être appréciés par autrui, et parce que la capitulation avait prescrit de les respecter, quelle que fût leur étendue chez les Maures. « Mais, » ajoute-t-il, « devions-nous leur laisser vingt fois plus de mosquées qu'il ne leur en fallait réellement? » M. Genty de Bussy n'oublie qu'un fait, c'est que les mosquées appartiennent aux Maures, et voudrait-il qu'on vînt lui enlever, sans indemnité, son hôtel à Paris ou sa maison de campagne, pour la convertir en caserne ou magasin, en lui disant qu'il a plus de logement qu'il ne peut en occuper, ou plus de fortune qu'il n'a besoin d'en posséder? « Mais, » dit-il encore, « la capitulation n'a pas dit aux chefs de l'armée : Vous occuperez la ville, mais vous n'y aurez point de lieu pour reposer vos soldats, point d'asile pour les soigner, point de magasins pour leurs subsistances. » Non, sans doute, la capitulation n'a point

parlé ainsi, mais elle a dit plus et mieux ; elle a dit : « La France victorieuse se fait aimer des peuples conquis ; elle est assez puissante et riche pour indemniser les particuliers, si elle ne trouve pas dans les biens du dey, devenus biens de l'Etat, un assez grand nombre de casernes, d'hôpitaux et de magasins. Il serait honteux pour la France victorieuse, de piller les vaincus. » Voilà ce que la capitulation a dit dès le premier jour de la conquête; et on ne conçoit pas comment des administrateurs, au dix-neuvième siècle, en présence de la Charte, bien qu'on n'ait pas voulu la proclamer à Alger, et sous un Gouvernement représentatif, ont pu adopter et soutenir d'autres principes.

On a été plus loin, car on a offensé les sentimens les plus profonds de la nature et de l'humanité. M. Genty de Bussy dit : « Quelques cimetières ont été reculés, d'autres fouillés. » Les motifs d'excuse sont que la santé du pays l'exigeait impérieusement; mais s'il est vrai qu'il peut être utile d'interdire des cimetières, il est au contraire très-dangereux de les *fouiller*. Loin d'empêcher les épidémies, c'est là ce qui les produit; et M. l'Administrateur se tait sur les véritables motifs de ces entreprises qui ont été d'abord d'enlever les marbres des tombeaux qu'on a vendus chèrement et transportés en France, ensuite de former de ces cimetières, des jardins pour des officiers français qui les ont cultivés et en ont recueilli les produits.

Il en est de même de la spoliation des maisons particulières. M. l'Administrateur répond que, lorsque l'Administration décide *en principe* qu'une ville sera fortifiée, elle soumet à l'avance toutes les populations aux conséquences du principe. Quoique nous ne voyons qu'un fait, et non pas un principe dans la fortification d'une ville, nous répondons qu'Alger était tout fortifié et même imprenable, disait-on, surtout par les Arabes ; mais qu'en tout cas, les populations ne peuvent être soumises, suivant nous, et suivant les vrais principes de la Charte et de l'équité, à céder leurs propriétés qu'avec des indemnités préalables, et qu'avant que M. Genty de Bussy fut à Alger, on en a enlevé un grand nombre sans indemnité.

On voit qu'avec une administration telle que celle qui a dominé longtems à Alger, on ne pouvait pas attendre un système sage et intelligent à l'égard des exercices religieux.

Les Maures sont pieux et charitables, les riches faisaient des fondations d'aumônes attachées aux administrations des mosquées qui les géraient au profit des indigens. Ils ont souvent légué des terres et des maisons à cette destination. Quelquefois ils ordonnaient la manière dont les revenus devaient être employés, et on observait leurs vœux avec exactitude et avec conscience. Quelquefois ils donnaient sans condition, et alors on distribuait les produits aux indigens.

Parmi ces administrations charitables, celle de la Mecque et Médine était la plus considérable; non seulement elle avait des revenus propres qui appartenaient aux pauvres, elle était aussi maison de dépôt et de gestion des biens des absens ou de ceux même présens qui lui accordaient leur confiance.

Quant à la distribution des aumônes, sa maison était ouverte tous les deux jours. Les femmes et les enfans étaient reçus dans une cour séparée. Les hommes entraient dans l'intérieur où on leur distribuait les secours fixés à chacun d'eux. Ensuite, un des administrateurs se plaçait assis à la porte de la cour, tenant en sa main une bourse, et à mesure que chacun sortait, il lui remettait 3 sous et 2 sous à chaque enfant.

Mais après avoir occupe les mosquées et violé les cimetières, on n'a pas épargné ces biens de charité. On avait commencé par confisquer à l'ancien muphti 80,000 fr. qu'il avait en dépôt pour aumônes; on a saisi les fondations attachées aux mosquées dont on s'est emparé; on a même spolié les fortunes particulières qui avaient été confiées à l'établissement religieux de la Mecque et Médine, et les propriétaires ruinés sont venus à Paris réclamer vainement les fonds dont on les avait dépouillés.

Cependant, qu'a-t-on fait pour les religions des étrangers? Est-ce la liberté qu'on leur a donnée? Est-ce leur intolérance qu'on a protégée? On peut en juger par les faits. On a d'abord affecté une des

mosquées, dont on s'était emparé, au culte catholique, qu'on a placé sous l'invocation de quatre versets du Coran, gravés sur les murs de cette nouvelle église. On a demandé au Pape des missionnaires; il en a envoyé deux qui sont restés peu de tems; mais en même tems, pour lui plaire mieux, on a chassé et proscrit les ministres de l'église protestante, et le gouverneur-général a reçu de Sa Sainteté des éloges et des remerciemens. Voici les termes de la lettre que le cardinal Bernetti a écrite au consul du Pape à Alger. « Je ne puis point vous exprimer combien a été grande la satisfaction de Sa Sainteté, et les éloges qu'elle a donnés au zèle de M. le Duc à qui on doit cet avantage signalé rendu à la religion catholique qu'il a efficacement protégée par son opposition aux entreprises des protestans. »

Toutefois, je le répète, les missionnaires envoyés de Rome, sont restés peu de tems dans la colonie, parce qu'on a craint la propagande, et qu'on les a gênés dans l'exercice de leur culte. Il en a été de même à Bône où un jeune prêtre catholique avait ouvert une école, et établi un pensionnat. Il avait eu l'heureuse idée d'attirer surtout chez lui les enfans des Maures, et ce que n'a pu faire à Alger aucun directeur d'école, ni l'Administration elle-même, il en avait réuni déjà un certain nombre, lorsqu'en réponse à sa demande d'autorisation, appuyée par le gouverneur de Bône, on a envoyé d'Alger l'ordre de lui interdire ce mélange, sous prétexte d'opinion

jésuitique; et par ce refus d'autorisation, il a perdu la majeure partie de ses auditeurs; il est réduit à dix élèves qu'il enseigne dans sa chambre à des études secondaires.

On a traité avec encore plus de rigueur les protestans. En effet, des missionnaires y sont venus, et on leur a interdit tout culte public. Il n'y a, jusqu'à ce jour, qu'un seul pasteur, et c'est le Gouvernement Anglais qui le paye. Il est attaché au consul d'Angleterre, et prêche le dimanche dans une salle de la maison, et lorsque les protestans, pour obtenir les moyens d'exercer leur culte, s'adressent encore aujourd'hui au Ministère de la guerre, on répond que leur nombre est trop restreint pour que le Gouvernement leur donne un pasteur. Cependant une dépêche du gouverneur général, en août 1833, porte, que les protestans se composaient alors de plusieurs milliers dans les corps militaires, et de plus de 500 négocians ou colons. Il ajoute : « il est impossible de laisser plus long-tems un nombre aussi considérable d'individus privés des secours de la religion. » L'intendant civil a écrit aussi : « les protestans, déjà en grand nombre dans la régence, ont demandé un temple, et le Gouvernement s'est empressé de leur accorder l'autorisation de l'élever. » On va voir quelle est la valeur de cette autorisation.

En effet, les protestans sont composés de près de 3,000 dans les corps militaires, plus 1,403 Anglais, 698 Allemands, et environ 425 des colons français.

Ainsi, on peut compter dans le pays plus de 5,000 protestans.

Dès le mois d'août 1833, les négocians et colons protestans ont demandé à être autorisés à établir l'exercice public de leur culte, et à obtenir, à cet effet, une église et un pasteur. Ils ont renouvelé long-tems leur demande sans succès, et on leur a répondu enfin, qu'ils pouvaient construire un temple, et entretenir un pasteur, le tout à leurs frais. Voilà la seule autorisation qu'ils aient obtenue; et comme ce sont, la plupart, de pauvres familles étrangères, occupées de tous les soins et de toute l'économie nécessaires à un nouvel établissement, ils sont depuis quatre ans privés de tout exercice de leur religion. Le seul pasteur, ainsi que je l'ai dit, prêche dans une chambre, et est aux frais du Gouvernement anglais, plus religieux et plus généreux que nous chez nous.

Voilà ce qui a donné lieu à la détermination prise en ce moment par les fidèles protestans du midi de la France, qui ont ouvert une souscription pour obtenir des secours à l'effet de construire un temple et d'entretenir un pasteur à Alger.

Toulouse, ce 27 mars 1835.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ FRÈRE,

« La régence d'Alger, étant devenue une colonie

française, quelques amis de l'Évangile ont été portés à s'enquérir des besoins religieux qui pouvaient y exister, afin d'y pourvoir, autant que Dieu leur en fournirait les moyens. Des informations précises leur ont donné la triste certitude, qu'au milieu des embarras de la conquête et du premier établissement, rien n'avait encore été fait pour cela. Cependant, outre les protestans nombreux qui servent dans les légions étrangères, il y en a encore à Alger plusieurs milliers dont les enfans sont dépourvus de toute instruction littéraire et religieuse, et se trouvent, ainsi que leurs parens, privés de culte public, et de tout autre moyen d'édification. »

» Un pareil état de choses devait être fatal aux mœurs, toujours plus relâchées au sein des colonies. Aussi, faut-il bien plutôt s'abstenir de publier les détails transmis sur un sujet aussi affligeant, que de s'empresser de les faire connaître. Il est probable que la philanthropie cherchera un remède à un si grand mal, par le développement de l'agriculture, de l'industrie, et par des institutions salutaires; mais on ne sait que trop combien elle est impuissante dans le cas où il faut, avant tout, procéder à la réforme totale de la vie, par la régénération du cœur. Il n'y a que la religion de Jésus-Christ qui puisse entreprendre avec succès une tâche si difficile et si élevée.

» Profondément convaincus de cette vérité, appuyés sur notre foi aux promesses de Dieu, et comptant

sur le charitable concours de nos frères, nous nous sommes constitués en un comité central, siégeant à Toulouse, pour nous occuper de faire porter à Alger les bienfaisans secours de l'Évangile, comme nous le ferions pour une populeuse église de protestans en France. Quelques chrétiens de la Suisse ont bien voulu s'associer à notre œuvre, en formant à Genève un comité auxiliaire. Notre but commun est d'établir à Alger une église réformée qui soit constituée comme les autres églises nationales de France et professe les mêmes doctrines, telles qu'elles sont exprimées dans les confessions de foi française et helvétique. Nous désirons pour cela, placer à la tête de cette église un pasteur fidèle et actif qui proclame la bonne nouvelle du salut gratuit en Jésus-Christ. Nous désirons encore le faire suivre d'un maître d'école qui cherche dans la Bible les bases de son enseignement, et ne sépare jamais l'instruction proprement dite de la religion de Jésus-Christ, afin que ses élèves, étant appris à se souvenir de leur créateur aux jours de leur jeunesse, ne soient pas exposés, quand les jours mauvais de la vieillesse seront venus, à dire : Nous n'y prenons point de plaisir.

» Déjà nos coréligionnaires d'Alger, sensibles à la dure privation qui nous afflige pour eux, ont offert de concourir aux frais du double établissement dont nous parlons ; mais leurs moyens seuls ne suffisent point ; et c'est vers vous, surtout, églises de France, que leurs yeux et les nôtres sont tournés avec espoir.

Permettez que nous soyons auprès de vous leurs interprêtes pour leurs besoins réels, et que nous réclamions instamment les secours de vos offrandes et de vos prières. C'est une cause qui doit exciter toute votre sympathie; pensez aux avantages dont vous jouissez, et qui sont refusés à ces frères en la foi; venez à leur aide, en témoignage de reconnaissance pour ces biens précieux qui vous sont assurés en Jésus-Christ, et que votre charité s'émeuve en pensant à tous ceux que vos dons pourront mettre sur la voie de ce bonheur qu'on ne trouve qu'en lui et par lui.

» Pensez à tout le bien qui pourra rayonner autour de cette église et de cette école, quand l'influence d'une douce et sainte doctrine pénétrera au sein de ces populations qui ont gémi si long-tems sous un joug barbare, et y secondera peu à peu l'action de nos lois et de nos lumières. Le bon exemple aidera puissamment aussi le retour à de meilleures mœurs; ainsi, vos secours généreux ne serviront pas moins la cause de la patrie que celle de la religion.

» Pour nous, pouvant nous reposer sur l'humble pureté de nos vues, nous élevons nos âmes à Dieu pour le supplier de bénir et de faire prospérer l'œuvre que nous entreprenons pour l'avancement de son règne, et le bonheur de ses créatures. Puisse le fructueux concours de nos frères de France et de Suisse, se prononcer de plus en plus en sa faveur! C'est ce que nous implorons de la grâce toute-puissante de celui qui tient tous les cœurs dans sa main.

» Recevez, avec nos remerciemens anticipés, pour ce que vous voudrez bien faire avec nous en faveur de nos frères d'Alger, l'assurance de nos sentimens d'estime et d'affection chrétienne (1). »

Mais ce qui est encore plus étrange dans les déterminations du Gouvernement, c'est ce qu'il a dit et fait au sujet des conversions.

Voici le rapport que lui adressa le général Voirol, gouverneur d'Alger par *interim*, le 11 septembre 1834 :

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

« Une Mauresque, séparée de son mari, vint me déclarer qu'elle voulait embrasser la religion chrétienne, et se mettre sous la protection de nos lois ; Je lui répondis, que les changemens de religion ne me concernaient en rien, que je ne les encourageais ni ne les empêchais ; que chacun était libre de suivre en cela les inspirations de sa conscience, et que, quant à la protection des lois, elle était acquise à tout le monde sans distinction de croyance religieuse. M. l'abbé Spitz, qui vint chez moi sur ces entrefaites pour l'éducation de ma fille, me demanda la permission de travailler à sa conversion, ce que je ne pouvais ni ne devais refuser. Cependant je voulus, avant tout, m'assurer de sa véritable position, et

(1) La souscription est ouverte chez MM. Courtois frères, banquiers, à Toulouse.

il résulta des renseignemens que je fis prendre chez le cadi Malki, qu'elle était séparée de son mari par un divorce légalement prononcé, qu'elle était libre de ses actions, que seulement elle devait attendre encore un mois pour se remarier. Tout cela était de nature à rendre une conversion possible, sans briser aucun lien de famille, et je renvoyai cette femme à M. le Maire, avec recommandation de traiter cette affaire avec toute la prudence nécessaire, *et de tâcher même de détourner cette femme de son projet.*

» Le lendemain, le cadi Malki-Adelazis, ayant été informé de la démarche de la Mauresque, proféra contre elle de grandes menaces, et manifesta l'intention de la faire enlever pour la remettre entre les mains de son ancien mari qui, selon lui, avait le droit de la tuer. Je fis venir ce fonctionnaire chez moi, pour lui représenter qu'il ne devait pas user de violence. Je lui dis qu'il lui était permis de chercher à la maintenir par la persuasion dans la religion de Mahomet, et que, sans doute, il n'avait pas l'intention d'employer d'autres moyens. Il me demanda alors l'autorisation de la voir pour lui ouvrir les yeux sur les suites de son changement de religion. Non seulement je le lui permis, mais encore j'engageai l'abbé Spitz à suspendre ses instructions religieuses, afin de donner au cadi le tems d'user de tous les moyens de conviction.

Je crus avoir concilié de cette manière les ména-

gemens que l'on doit employer dans tout ce qui touche aux préjugés religieux des indigènes, avec le soin de notre propre dignité, et la protection qu'il était impossible de refuser à un être sans appui qui l'implorait; mais le cadi, emporté par son fanatisme, ne tint aucun compte de ma modération; et le jour suivant, il envoya une douzaine d'hommes envahir la maison qu'habitait la Mauresque. C'était celle d'un Juif où elle avait loué une chambre, et où, sans doute, elle serait resté ignorée si on l'eût laissée tranquille. Elle fut en quelque sorte prise d'assaut, car on y pénétra par la maison voisine, et par les terrasses. La Mauresque fut conduite devant le cadi qui se préparait à lui faire administrer la bastonnade, lorsque ses cris appelèrent quelques européens, dont la présence, d'ailleurs toute pacifique et de simple curiosité, empêcha cet acte de barbarie. Instruit de ce qui venait de se passer, j'envoyai mon aide-de-camp sur les lieux, pour m'assurer de la vérité des faits; mais, à peine avait-il paru dans l'endroit où le tribunal tient ses séances, que le cadi se leva en disant que la justice n'était plus libre, et se retira. La Mauresque se voyant délivrée, et craignant de retomber plus tard entre les mains des juges musulmans, se réfugia aussitôt dans l'église catholique où l'abbé Delarue, qui disait la messe dans ce moment, la baptisa.

» Peu d'instans après, le cadi et le muphti se présentèrent chez moi, pour demander que la Mauresque

leur fût livrée, menaçant, en cas de refus, de suspendre le cours de la justice, et de donner leur démission. Je leur dis que je leur ferais connaître mes intentions dans une heure. Ils se retirèrent, mais les tribunaux restèrent fermés. Je leur fis alors signifier de les rouvrir, à quoi ils répondirent qu'ils renonçaient à leurs fonctions. Je dus dès lors pourvoir à leur remplacement ; car il était impossible de reculer devant l'opiniâtreté de ces deux fanatiques, en leur livrant la femme qui venait de se soustraire à leur juridiction, et qui, du reste, n'était poursuivie pour aucune espèce de délit. Quelques renseignemens recueillis à des sources diverses, et dont la concordance attestait l'exactitude, m'avaient fait connaître les hommes susceptibles d'être revêtus d'importantes fonctions. Je provoquai cependant le concours de M. l'Intendant civil, et ce fonctionnaire m'ayant écrit qu'il n'avait aucun candidat à me proposer, je m'en tins à ces renseignemens, et je nommai aux fonctions de muphti, sidi-Aoued-Ben-Abdelkader, cadi de Bélida, et à celles de cadi Sidi-Ahmed-Bendjadona, cadi de Beitelmat, remplacé par Sidi-Abderramen-Oulid Ben-Hafat; tout cela sauf votre approbation.

» Je crois que, dans cette circonstance, la conduite de l'autorité supérieure a été ce qu'elle devait être ; car si des raisons politiques nous commandent d'être circonspects envers les préjugés religieux des indigènes, d'un autre côté, nous n'avons pas abdiqué notre autorité, et, à ce titre, nous devons notre pro-

tection à quiconque la demande. Au reste, il ne s'agit pas ici d'un acte purement religieux. Tandis qu'en France la loi civile est en dehors de la religion, à Alger la religion engendre une sorte de nationalité; témoins tous les arrêtés de la régence, et la dernière ordonnance royale qui règle l'ordre des juridictions selon la religion des justiciables. Tout ce qu'on peut exiger de l'autorité, c'est qu'elle s'abstienne de prosélytisme, et qu'elle laisse liberté entière aux déterminations individuelles; or un fait remarquable vient à cet égard témoigner en faveur de l'Administration, c'est que, depuis l'occupation, voilà le premier exemple d'un indigène musulman changeant de religion, tandis qu'on peut compter jusqu'à six Européens qui ont embrassé l'Islamisme sans qu'on s'y soit opposé en rien.

» Je ne dois pas oublier de vous dire que le nouveau cadi m'ayant demandé la grâce de deux hommes arrêtés pour les propos qu'ils avaient tenus contre lui, je me suis empressé de la lui accorder. Cet acte de générosité de la part de ce nouveau fonctionnaire a produit un très-bon effet; en général toute cette affaire a tourné le mieux possible; l'ancien muphti ayant fait amende honorable dans l'espoir de rester en place si Sidi-Aoued refusait, tout son parti a été réduit au silence par cette démarche, et le cadi Adelazis s'est trouvé abandonné de presque tout le monde. »

En vérité, nous ne trouvons dans cette pièce que de la sagesse, des principes vrais, et l'intérêt de la

coloniebien entendu. Le Ministère ne pensa pas ainsi ; ce fut cet évènement qui le détermina en partie à rappeler le général Voirol ; le Gouvernement émit de singuliers principes. Voici le commencement de la dépêche adressée à ce sujet par le ministre : « La conversion d'un musulman à la foi chrétienne est et sera long-tems encore dans nos possessions du nord de l'Afrique un évènement très-grave, et qui tendra toujours plus ou moins à compromettre nos rapports, non-seulement avec la population des villes qui peut paraître moins à craindre, mais encore et surtout avec les tribus auxquelles il importe d'inspirer de la confiance, et dans le sein desquelles les marabouts, qui exercent une influence quelquefois sans bornes ne manqueraient pas de tirer parti contre nous, de tout ce qui pourrait ressembler à du prosélytisme religieux. Le Gouvernement a si bien senti cela, qu'il n'a voulu permettre jusqu'à présent, en Afrique, aucune mission, soit catholique, soit protestante, quoique plusieurs demandes lui aient été adressées dans ce but.

» Il ne faut pas dire avec le général Voirol que tout ce que l'on peut exiger de l'autorité, c'est qu'elle s'abstienne de prosélytisme dans un pays récemment conquis, où, comme le général le remarque lui-même, les questions de religion sont des questions de nationalité. En présence d'une population que le général lui-même appelle avec raison fanatique, l'Administration a autre chose

à faire que *des lieux communs sur la liberté de conscience*. Elle a le droit et le devoir d'empêcher tout ce qui tend à troubler l'ordre, et, par conséquent, de s'opposer aux conversions de musulmans qui pourraient avoir ce résnlat. Elle ne doit pas sans doute user pour cela de contrainte, mais elle doit les prévenir par tous les moyens d'influence dont elle dispose, et tout au moins refuser son concours et son appui à des actes où l'apparence d'une intervention de sa part, peut avoir des conséquences si dangereuses. »

On remarque surtout dans cette réponse, que l'Administration doit prévenir les conversions par tous les moyens d'influence dont elle dispose, et c'est, au contraire, sur les conversions que la prospérité à venir de la colonie est toute fondée. Comment peut-il se faire que l'on comprenne si mal la politique à suivre dans cette nouvelle civilisation ? On est bien étonné d'apprendre que le Ministère a non-seulement blâmé et révoqué le général-gouverneur de la colonie; il a ordonné même une enquête contre l'aide-de-camp du général, l'instituteur de ses enfans, trois interprêtes qui avaient été employés par lui; il a cassé l'arrêté du général qui nommait de nouveaux muphti et cadi, et il a donné l'ordre de réintégrer les anciens; enfin, il a menacé de renvoyer d'Alger le curé qui avait baptisé la Mauresque.

Il ne me reste plus qu'à parler d'une autre affaire du même genre, survenue en cette année, et qui

prouve encore plus que celle-ci la timidité singulière et vraiment honteuse du Gouvernement à l'égard des choses de culte et de religion.

Voici le rapport de M. l'Intendant civil :

Alger, 1er février 1835.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

» J'ai eu l'honneur de vous rendre compte hier matin, d'une circonstance qui pouvait être de nature à causer quelques embarras à l'autorité ; il s'agit du projet conçu depuis quelques tems par une Mauresque, de se convertir à la foi chrétienne. Je m'empresse de vous donner officiellement tous les détails nécessaires pour vous mettre à portée de bien apprécier cette circonstance, et de vous indiquer en même tems les mesures qui me paraissent les plus propres à prévenir les inconvéniens qui pourraient en résulter.

» Avant hier dans la journée, je fus informé par un des commissaires de police que la nommée Aïcha Ben Mohamed était venue se plaindre à lui des mauvais traitemens que lui avait fait éprouver le cadi, à cause de l'intention qu'elle avait manifestée d'embrasser le Christianisme. Je donnai aussitôt l'ordre de me l'amener, elle fut conduite à mon cabinet dans la soirée, où je lui fis subir un interrogatoire.

» Cette fille est native de Bélida, et âgée d'environ vingt ans ; elle se trouve déjà depuis long-tems à Alger, sans parens et sans autre ressource que le

travail de ses mains ; elle en a cherché aussi dans la prostitution et est inscrite sur les registres du *Mezouard* ; elle se trouve placée, au surplus, dans une des dernières catégories des filles publiques.

» Il résulte des réponses qu'elle a faites aux questions que je lui ai adressées par l'intermédiaire de mon interprête, que le désir de se faire chrétienne ne lui a été inspiré par personne, qu'il est le résultat de sa conviction et de sa volonté ; qu'elle nourrit ce désir depuis trois mois environ ; qu'alors elle a commencé de le manifester en se revêtant d'habits à l'européenne ; que le cadi l'a fait appeler à diverses reprises pour lui enjoindre de les quitter et de reprendre le costume musulman ; que voyant qu'elle ne tenait pas compte de ses injonctions, il l'a fait jeter en prison où la bastonnade lui a été administrée ; que sa détention a duré environ un mois pendant lequel elle a éprouvé des mauvais traitemens dont elle montre les marques ; qu'ils l'avaient exaspérée au point de la porter à s'étrangler dans la prison avec son mouchoir ; que l'un des gens du cadi étant entré au moment où cette tentative avait lieu, elle s'était écriée qu'elle réclamait la protection des autorités françaises, comme appartenant à la même religion ; qu'alors le cadi l'avait fait mettre en liberté, mais en lui enjoignant de nouveau de prendre le costume musulman et en lui annonçant l'intention de la marier à un Musulman au *bout de quatre jours.*

» Il fallait savoir jusqu'à quel point ces assertions étaient exactes : j'ai, en conséquence, fait appeler le Cadi, et le dialogue suivant s'est établi entre nous :

— Connais-tu Aïcha Ben Mohamed de Bélida ? — Je la connais, ainsi que j'ai connu son père, de la tribu des Hadjoutes, mort depuis quelques années. — Pourquoi lui as-tu fait donner la bastonnade ? — Parce qu'elle portait des habits à la française, depuis deux ou trois mois, à ce qu'on m'a dit. — Si, avant l'occupation, une Mauresque eût porté de semblables habits, qu'aurais-tu fait ? — Je lui aurais enjoint de prendre les habits musulmans, et, en cas de désobéissance, je l'aurais tuée. — Aujourd'hui que ferais-tu ? — La même chose, si j'étais libre. — Dans le cas où un Maure aurait laissé croître ses cheveux, rasé sa barbe et revêtu des habits européens, comment le traiterais-tu ? — Comme la Mauresque. — Si un Français prenait le turban : je serais donc aussi autorisé à le tuer ? — Consulte ta loi, et fais ce qu'elle te prescrit.

» Cette conversation vous permettra d'apprécier, Monsieur le Gouverneur général, quelles peuvent être les dispositions du cadi et jusqu'à quel point la nommée *Aïcha Ben Mohamed* pourrait craindre en effet d'être maltraitée par les ordres de ce juge.

» Je lui ai encore demandé si cette femme qui n'a ni père, ni mère, ni frère, ni époux, était considérée comme libre de fixer sa résidence partout

où elle le jugerait convenable, et il m'a répondu affirmativement.

» Dans cet état de choses, j'ai pensé que le plus opportun était d'engager la nommée Aïcha Ben Mohamed à se rendre en France; je lui ai, en conséquence, délivré un passe-port pour Marseille. »

Ainsi, on se croit obligé d'envoyer à Marseille une pauvre fille d'Alger, parce qu'elle veut être chrétienne; et avec trente mille hommes de troupes, on ne se juge pas assez puissant pour protéger, dans sa liberté religieuse, cette pauvre fille qui est venue se placer sous l'égide de la France.

Espérons qu'on sentira bientôt l'indispensable bienfait qu'on est tenu d'accorder aux cousciences, d'une indépendance dans leurs croyances et dans leurs conversions; c'est de l'exercice de ce droit que proviendra, par le contact journalier des sentimens, la civilisation avec les convictions qui lui appartiennent. On respectera la religion générale des Maures, mais on respectera aussi la religion de chacun d'eux, de telle sorte que tous ceux, parmi eux, qui adopteront volontairement et librement d'autres croyances, seront aussi protégés que ceux qui garderont volontairement et librement leurs anciennes convictions. Voilà ce que c'est que la liberté religieuse; et c'est là ce qui est la civilisation.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous allons exposer maintenant quelles ont été les mesures prises pour l'instruction et l'éducation publiques, soit par le Gouvernement, soit, et heureusement en bien plus grand nombre, par les spéculations de l'intérêt particulier.

L'établissement d'Alger attire souvent notre attention sous le point de vue de son organisation morale. Il y a là un peuple à créer, et jusqu'à présent on a confié aux principes de l'absolutisme, aux doctrines de la force et aux exemples de la corruption le soin de le civiliser. Le Gouvernement a légitimé l'arbitraire, excusé la violence, justifié les barbaries et négligé les intérêts, en méprisant les vertus morales. Cependant le tems a amené quelque lumière, le bon sens des calculs d'argent a produit un peu de bien, et les spéculations particulières tendent à améliorer une société délaissée par le Gouvernement. En découvrant au grand jour l'état de l'instruction publique à Alger, on prouvera que le désir du gain a rendu quelques services à l'humanité.

ÉCOLES DES FRANÇAIS.

Il y a dans la ville d'Alger une école d'arabe vulgaire. C'était en effet le premier établissement qu'on devait y fonder, puisqu'il est indispensable d'avoir des agens français pouvant communiquer avec les indigènes. Cependant, elle a été établie par M. Pharaon seul, et dirigée par lui pendant un an à ses propres frais, sans aucun secours de la part du Gouvernement. Elle est tellement négligée par lui qu'elle n'est suivie que par vingt-cinq à trente auditeurs, tous Français, attachés au Gouvernement, mais attirés là de leur propre impulsion, et persistant à suivre les leçons de cette école sans aucun encouragement ni impulsion donnés par le Gouvernement. Ces leçons sont des cours, dont l'Administration n'a point rédigé le programme, ni prescrit l'ordre et le plan, et qui en effet sont informes, pour ainsi dire, sans suite et sans règle. La misère de cette école est telle que sa bibliothèque, on a peine à le dire, ne se compose que d'un seul volume, un dictionnaire de français et arabe. Le seul point de vue heureux sous lequel on peut la considérer, est qu'elle est gratuite, et cependant on s'étonne avec raison que, dans une ville où les écoles primaires, destinées aux classes les moins aisées, sont payantes, on ait institué une classe gratuite qui ne sert qu'aux officiers de l'armée, aux magistrats et aux négocians.

Il est vrai aussi que, quoique nous soyons à Alger depuis cinq ans, c'est depuis peu de mois seulement qu'une école d'enseignement mutuel a été fondée par le Gouvernement ; elle n'est pas gratuite, on a fixé une rétribution mensuelle acquittée par les parens; mais il faut avouer que l'admission gratuitement y est facile, et qu'on a pris même diverses dispositions qui font tourner cette rétribution à l'avantage des élèves pauvres. Le produit qu'on en retire est converti, une partie en gratification aux élèves les plus méritans, et le reste à payer les menues dépenses de l'école. On a établi en principe de recevoir gratuitement tous les enfans dont les parens se disent incapables de payer la rétribution, et afin que l'établissement soit réellement libéral, on a ordonné que lorsque l'école ne pourrait plus admettre d'élèves, chaque place vacante serait donnée de préférence aux plus pauvres de ceux qui se présenteraient.

On a admis dans cette école depuis deux ans un grand nombre de jeunes européens qui, après en avoir suivi les études, sont ensuite entrés dans le commerce ou dans les diverses professions. Ainsi, voilà des étrangers qui sont réellement naturalisés à Alger par leur éducation, et dont les familles seront plus attachées au sol. Il est à espérer que la multiplicité des établissemens d'instruction publique formera de jour en jour un plus grand nombre de citoyens pour le nouvel état qui se fonde ainsi de lui-même.

Cette école a rendu encore un plus grand service

en instruisant les enfans des Juifs, dont un grand nombre apprend chaque jour dans cette école la langue française, et se formant et s'instruisant avec les jeunes européens, adopte leurs mœurs, leurs usages et leurs pensées.

Il n'a pas été si facile d'y faire entrer les Maures, et l'inhabileté de l'Administration a mis un obstacle à peu près insurmontable à l'espoir de les y attirer. Dans les premiers tems de l'établissement de l'école on voulut les forcer d'y venir au lieu de leur persuader de s'y présenter d'eux-mêmes, et on ordonna que ceux qui étaient employés par l'Administration, seraient révoqués de leurs places, s'ils n'y suivaient pas eux-mêmes les études, et s'ils n'y amenaient pas leurs enfans. Quelques-uns y vinrent, d'autres s'y refusèrent, et pour révoquer ceux-ci, il fallut en écrire au Ministre qui blâma l'arrêté et l'annula. Aussitôt qu'on fut informé de cette décision, tous les Maures retirèrent leurs enfans, et depuis pas un seul n'a reparu à l'école. Ainsi a été rompu un des liens les plus naturels, les plus heureux que la France pût former avec les indigènes.

L'intérêt particulier a agi aussi, mais avec peu de succès, car il n'existe encore à Alger que deux écoles tenues par des instituteurs à leur propre compte, celle de M. Viel et celle de M. Galtier. Leur objet est de mettre leurs élèves en état d'entrer dans le commerce, et, par conséquent, ce sont des écoles élémentaires seulement. On y apprend à lire et à écrire le

français aux européens, et l'arithmétique à tous. Il en est deux ou trois seulement qui ont été poussés un peu plus loin, afin de les faire aller à des colléges de France où ils sont entrés dans les basses classes.

On voit combien est peu avancée l'instruction publique à Alger de la part des Français qui se sont emparés de cette terre et de cette population, et qui ont ainsi contracté l'obligation de faire prospérer le pays et de civiliser le peuple.

On remarque à l'égard des jeunes filles le même défaut d'instruction à Alger qu'à l'égard des garçons. Il existe, il est vrai, trois pensions, l'une encouragée par les dons de la reine, une autre par la protection des autorités locales. On doit faire l'éloge de ces trois pensions, quelque peu considérables qu'elles soient. Celle de mesdames Delbesse et Brune a ce mérite particulier de recevoir gratuitement les jeunes filles sur la simple déclaration faite par leurs parens, qu'ils ne peuvent rien payer. Celle de madame Lanoue reçoit un très-petit nombre de pensionnaires, mais beaucoup d'externes. Madame Lanoue est la veuve d'un employé de l'administration militaire, qui est mort en Afrique; et restée sans fortune avec trois filles, qui avaient reçu une bonne éducation; elle a formé cet établissement au moyen des leçons données par ses filles. La troisième pension, celle tenue par madame Imbert de la Grange, est peu considérable.

ÉCOLES DES MAURES.

Il est bien pénible d'avoir à dire, au sujet de l'instruction publique des indigènes à Alger, qu'il y avait, avant l'arrivée des Français, quatre-vingts écoles, et qu'il n'en reste aujourd'hui que seize. Il est nécessaire de reconnaître quelles sont les causes de cette fâcheuse diminution. Sans doute il y a eu émigration, et la population maure est réduite à moitié de ce qu'elle était avant la conquête. Mais les écoles devraient être encore de quarante environ, et les enfans de cinq à six cents au lieu de trois cents seulement qu'ils sont à présent dans les seize écoles existantes. Le véritable motif de cette excessive diminution est dans le malheur même qui résulte pour les Maures de la situation d'oppression dans laquelle ils sont tombés, et du manque de sécurité pour eux par le seul fait de l'absence de toute loi définitive et protectrice. Ils regardent à faire les moindres dépenses, et se considérant presque comme étrangers dans leur pays envahi par les étrangers, ils sont toujours prêts au départ bien plus qu'à s'affermir, et ils n'ont jamais la pensée de consolider leur famille dans une patrie qu'ils croient prête à leur échapper.

Les écoles maures sont fort anciennes et les maîtres se vantent de l'antique origine de chacune d'elles. Ils se succèdent les uns aux autres, nommés par le muphti inspecteur de droit de toutes les écoles de

la religion musulmane, et qui les révoque suivant les décisions qu'il prend au sujet des réclamations qui lui sont présentées. Une partie des écoles reçoit les enfans pauvres; celles-là jouissent d'un local gratuit qui leur est donné par le muphti, et qui appartient presque toujours à une mosquée. C'est en général une petite chambre au rez-de-chaussée sur la rue, où les enfans viennent suivre les leçons. Il y a plusieurs des titres de fondation d'école par suite de legs ou de dons particuliers. Le matériel des écoles maures est tout autre que celui des nôtres. Il n'y a point de livre pour le maître ni pour les élèves; il sait par cœur les versets du Coran et les fait également apprendre et réciter à ses élèves; il n'y a pas non plus de récompense pour ceux qui font bien; mais avec une branche de palmier que le maître tient toujours à la main, il donne sur les doigts à ceux qui font des fautes. En général, pendant presque toute la classe les enfans sont accroupis par terre sur des nattes de jonc, tenant sur leurs genoux une planchette blanche sur laquelle ils écrivent avec un stylet de roseau qu'ils trempent dans l'encre.

On sait que les Maures regardent les études bien plus comme un devoir religieux que comme une nécessité sociale. Aussi, n'est-ce que dans le Coran qu'on enseigne à lire, écrire et réciter, et on ne l'explique même point, parce qu'on ne se permettrait pas de l'interpréter, à moins d'avoir un caractère sacré, être muphti ou uléma. On n'apprend pas

même l'arithmétique dans ces écoles, ni aucune espèce de grammaire, ni d'histoire. On se borne presque uniquement à apprendre des versets du Coran, mais, comme on ne passe pas à un nouveau verset sans savoir par cœur le précédent très-couramment, chaque élève en récite chaque jour de différens; cette méthode nuit essentiellement à la bonne tenue des classes, et rend l'enseignement plus difficile.

Les écoles Maures ouvrent leurs classes tous les jours, excepté le jeudi qui est le jour de congé, et le vendredi qui est ce qu'est chez nous le dimanche, consacré aux cérémonies religieuses. Elles se tiennent depuis huit heures jusqu'à onze, et depuis une heure jusqu'à cinq; ce sont tous des externes; aussi quand on parle aux maîtres du peu d'étendue de l'instruction, ils disent que les élèves doivent apprendre le reste chez leurs parens; il est même regardé comme naturel que les élèves prennent chez eux la résolution de leur destination à venir, et y fassent par conséquent les études spéciales propres à leur future carrière. Voilà pourquoi les mathématiques qu'ils regardent comme n'étant bonnes que pour le commerce, ne sont pas enseignées dans leurs écoles, tandis qu'elles sont regardées en France comme d'un usage indispensable pour tous les états.

ÉCOLES DES JUIFS.

La communauté israélite à Alger entretient une école pour les enfans pauvres; elle est absolument gratuite; elle a quatre maîtres avec traitement de six francs par semaine payés par la communauté; ils sont nommés par le grand rabbin et doivent être rabbins eux-mêmes; ils sont révoqués par lui à son gré. Cette école se tient dans le local même d'une synagogue.

Il existe dix autres écoles à Alger, et toutes se tiennent de même dans des synagogues; c'est un usage fort ancien. On croit chez les Juifs comme chez les Maures accomplir un devoir religieux en envoyant ses enfans à l'étude. Aussi est-il bien reconnu chez eux tous, que c'est une obligation morale de les y envoyer, et même de les y faire enseigner à ses propres frais; et on voit des parens pauvres se faire un honneur de placer les leurs aux écoles payées plutôt qu'à celle gratuite, entretenue par la communauté. Il est vrai que la rétribution scolaire n'est pas considérable; elle est souvent d'un sou par semaine; et parmi les maîtres des dix écoles juives, il en est trois seulement qui reçoivent de la communauté une espèce de traitement de trente, vingt-quatre et dix-huit sous par semaine. Le reste de ce qui leur est nécessaire pour vivre est payé par les parens volontairement.

Il est à remarquer que toutes ces rétributions

n'ont subi aucun changement depuis la conquête, quoique tous les vivres aient augmenté de prix; ce qui fait que partout, dans toutes les classes, il y a moins d'aisance, et, par conséquent, moins de satisfaction. Cet état de choses n'est pas propre à faire bénir les Français.

Le matériel des écoles juives est simple; les bancs des synagogues servent à asseoir les élèves; une planchette est là aussi employée pour apprendre à lire et écrire; la bibliothèque est composée d'un alphabet en caractères typographiques, d'un livre de prières, d'une bible et des psaumes de David; tous ces livres sont en hébreux; on les tire d'Italie ou d'Angleterre, parce qu'il n'y a pas d'imprimerie à Alger pour les livres hébreux; et comme ils sont rares, on a bien soin de les ménager en ne donnant que des feuilles séparées aux élèves. En général, ils écrivent sur du papier avec des stylets de roseau, et quelquefois des plumes ordinaires. Il y a aussi, très-malheureusement dans ces écoles, des punitions manuelles très-peu ménagées, et il n'y a point de récompense; on ne travaille point le samedi; on a congé aux fêtes de Pâques et à plusieurs autres dans l'année; mais, ce qui est plus remarquable, c'est que les Juifs d'Alger célèbrent dans toutes leurs écoles par des congés, les jours anniversaires de la défaite des Espagnols et de leur rembarquement: il faut convenir qu'il est probable que notre départ instituerait de semblables fêtes. On cite encore quelques autres

usages au sujet de ces congés; l'un d'entre eux me semble tenir un peu au souvenir du tems des patriarches: c'est la coutume, lorsqu'un jeune Israélite atteint sa treizième année, de s'assembler en famille, et d'engager ses jeunes amis à venir passer la journée avec lui chez ses parens; c'est là un congé de droit que les maîtres ne refusent jamais. Cette solennité est religieuse aussi, car on a l'usage d'interroger, pour la première fois, sur un passage du talmud, le jeune homme qui atteint sa treizième année; et le rabbin qui le questionne a soin d'y mettre beaucoup d'éclat et de donner cette espèce de leçon avec beaucoup de dignité, en présence de toute la famille.

Les enfans sortent presque tous des écoles à cet âge de treize ans, parce qu'ils n'y vont pas pour apprendre, mais bien plutôt pour passer le tems de leur jeune âge; ils y entrent à l'âge de cinq ans; et en vérité la morale n'y est pas plus soignée que l'instruction, puisque la bible même dont ils récitent sans cesse des passages, pris au hazard, ne leur est jamais apprise toute entière.

ÉCOLES DE LA CAMPAGNE D'ALGER.

En ce moment la campagne d'Alger présente un champ ouvert à la civilisation; mais elle l'a encore bien peu cultivé. On sait que deux villages qu'on peut dire bien misérables encore, sont les seuls que le

puissant gouvernement français, soutenu par une armée de trente mille hommes, ait fait établir dans la plaine d'Alger. Celui de Dely-Ibrahim n'est qu'à trois lieues de la ville, et c'est à peine si on a pu y réunir encore six cents européens. Un maître y a été envoyé avec un traitement fixe payé par l'Administration. On lui a construit un logement où il réunit une trentaine d'enfans dans un très-petit local. Cependant il est très heureux que cette école ait fourni le moyen de donner des soins à l'instruction des Arabes qui y sont en garnison, et qui suivent les leçons du maître, tout en continuant leur service militaire dans le corps des Zouaves. Il est à espérer que l'Administration s'occupera de faire arriver à de semblables écoles dans le même lieu ou à Kouba ou à Buffarick, les Arabes des tribus voisines pour leur enseigner le français, et accroître ainsi peu à peu nos liens avec eux.

BÔNE ET BOUGIE.

On a fondé à Bône une école d'enseignement mutuel qui réunit en ce moment une vingtaine d'enfans, dont les parens payent une rétribution de deux francs par mois; elle reçoit aussi quelques enfans pauvres; quatre ou cinq Maures employés du gouvernement y envoient leurs enfans. Le général a mis tous ses soins à persuader sans violence aux Maures de mêler leurs enfans dans les classes avec les Euro-

péens ; mais il n'y est point parvenu, parce qu'on ne regarde, ainsi que je l'ai déjà dit, les écoles que comme des lieux religieux ; et les enfans maures ont toujours pensé qu'ils seraient considérés comme chrétiens, s'ils fréquentaient les écoles des chrétiens. D'ailleurs ils avaient autrefois à Bône douze écoles ; ils en ont encore trois, et c'eût été une politique bien entendue de perfectionner celles-là en se servant de libéralités envers les instituteurs au lieu de vouloir les faire abandonner pour les remplacer par les nôtres. Les Juifs ne viennent point à Bône dans l'école française ; ils en ont une particulière à eux, où se trouvent environ une vingtaine d'élèves. Il n'y a point d'école de filles, et trois ou quatre seulement ont été envoyées par leurs parens dans l'école des garçons, ce qui prouve une diminution d'influence des préjugés qui ont, il est vrai, été toujours moins invétérés chez les Juifs que chez les Maures.

Au surplus, le général commandant depuis si long-tems à Bône, et qui semble s'être dévoué à l'administration de cette province, a fait quelque chose pour l'instruction publique en établissant un cours d'arabe vulgaire pour l'enseignement des Européens et des Maures. Mais il est fâcheux que des craintes d'influence religieuse, redoutée dans l'avenir, aient empêché de favoriser un pensionnat qu'un prêtre catholique avait établi, et où il avait attiré déja non-seulement une trentaine d'enfans, mais plusieurs même de ceux des Maures. On a tremblé, dit-on,

de voir à Bône la résurrection des Jésuites, et en vérité cette crainte a pu paraître un peu chimérique.

Quant à Bougie, où la population européenne est d'environ huit cents âmes, il n'y a encore aucune école française ; il n'y en a qu'une pour la population maure, qui n'est que de trois cents âmes. On a eu soin de prendre pour maître de cette école celui qui fait en même tems le service de la mosquée, tant l'influence religieuse est reconnue nécessaire pour avoir, quelque part que ce soit, et surtout chez les Musulmans, quelqu'autorité dans l'éducation.

Je désire que ces renseignemens servent à obtenir au pays d'Alger une protection plus sincère et plus efficace que celle qui a été si souvent promise et si peu accordée. Mais il est bon d'annoncer que des relations avec les Arabes ont déjà eu lieu, de manière à prouver qu'elles se maintiendront et s'étendront chaque jour davantage.

EXERCICE DE LA MÉDECINE.

S'il fallait une nouvelle preuve de la manière étrange et inconsidérée avec laquelle Alger a été gouverné, nous citerions la controverse pour ainsi dire officielle des deux parts, qui s'est élevée à l'occasion de l'exercice de la médecine dans la campagne d'Alger.

M. Dutrône, membre de la Société de la Morale Chrétienne, conseiller à la Cour royale d'Amiens, a été envoyé à Alger avec une mission toute d'utilité publique qui lui a été donnée par deux Ministres réunis, MM. les Ministres de la guerre et de l'instruction publique. Il a été chargé par eux d'inspecter tous les établissemens d'instruction et d'éducation; de leur faire des rapports sur ce qui est établi à cet égard, et de leur présenter ses vues sur les améliorations nécessaires et les moyens de les opérer. Il a dignement rempli sa mission, et s'il avait été donné à Alger des instructions intelligentes et actives, les rapports qu'il a faits au Ministre de la guerre auraient été soigneusement insérés au *Moniteur algérien*. Bien au contraire, ce journal ne contient chaque jour que les arrêtés du Gouverneur et les annonces des notaires et avoués; et la première fois qu'il sortit de sa réserve habituelle, ce fut pour critiquer vivement et personnellement l'envoyé, mandataire de deux Ministres.

Encore a-t-il singulièrement choisi le sujet de ses reproches. C'est encore sur un autre employé en activité de service et qui joignait au dévoûement aux devoirs que lui imposait son état, un courage intrépide, en se hasardant chaque jour au milieu des Arabes, que s'est portée la censure amère et peu généreuse du *Moniteur*.

Voici la lettre que M. Dutrône publia le 24 octobre 1834 :

« Monsieur, je viens vous entretenir de la chose

la plus digne d'attention à laquelle ait encore donné lieu notre établissement en Afrique.

» M. le docteur Giscard, chirurgien major des Zouaves, exerce gratuitement la médecine au milieu des tribus non soumises, qui l'accueillent et le recherchent avec empressement depuis plusieurs mois, tandis que, jusqu'à présent, elles immolaient sans scrupule les autres européens qui se présentaient isolés chez elles.

» Il est établi officiellement que depuis dix mois le docteur Giscard a donné des soins à 973 Arabes.

» Sur ce nombre, 88 ont été à la petite infirmerie qui, par ses soins et ceux du commandant Lamorissière, a été improvisée dans la maison qu'ils habitent au camp de Dély-Ibrahim ; les autres malades ont été traités chez eux.

» Les localités où ne pénètrent pas les européens, et où le docteur Giscard va porter ses soins, accompagné seulement de deux cavaliers indigènes, qui sont plutôt des guides qu'une escorte, sont Beni-Moussa, Oulidchabel, Sidi-Aïd, Guerrouah, Elkachena, Aïn-Kobhla, Addi-Yacoub, Oulidmendel, Doueira, Bad-Hassem, Exhariah, Aïd-Kaïla, Oulid-Fayet, Aïd-Zébouéia, Kouara. Malgré l'antipathie que leur inspire contre nous la différence de religion, tous les cheiks et marabouts de ces localités sont liés de cœur au docteur Giscard.

» Des malades sont venus de Médéah, ville située à trente lieues au delà de nos avant-postes recevoir

les secours de son art dans l'infirmerie de Dely-Ibrahim. Les personnages influens auxquels le chirurgien major des Zouaves a donné des soins, soins qui ont eu un retentissement incroyable dans les tribus, sont Oulid-Sidi-Hassi, marabout de Sidi-Habeki, près de Blida ; Kaider-Ben-Rábaa, chef des Adjoutes, qui forment la tribu la plus puissante, et qui se sont montrés les plus hostiles contre nous; Sidi-Hamed, marabout de Sidi-Aïd, près de Bouffarick.

» Il se rattache au traitement reçu par ce dernier marabout une circonstance que je dois vous signaler. Sidi-Hamed avait réclamé les soins du docteur Giscard, alors que celui-ci était au marché de Bouffarick, localité qui n'était abordable sans escorte pour aucun autre européen que lui. Le docteur, sachant que Sidi-Hamed usait de son immense influence pour empêcher les Arabes de venir parmi les Français, déclara qu'il ne le traiterait que s'il venait à l'infirmerie du camp. L'incommodité du marabout, quoique très-grave, était telle qu'il pouvait sans inconvénient faire le trajet. Le marabout fit dire qu'il avait juré sur le Coran de ne jamais venir chez les Français. Le docteur répondit qu'il avait juré de n'aller que chez ceux des Arabes qui venaient ou avaient la volonté de venir chez les Français. Par transaction, l'on convint d'un rendez-vous à moitié route. Une affaire de service mit le docteur dans l'impossibilité de s'y rendre; alors, malgré son serment, le marabout acheva le reste du chemin, et après un

court séjour fait au camp, il reparut délivré de ses longues souffrances. C'est seulement après sa guérison, que cet homme, qui exerce un grand pouvoir sur sa tribu, a consenti à se rendre chez le général en chef.

» Je reviens au commencement de ma lettre; sur les 975 Arabes qui ont reçu les soins du docteur Giscard, il y a 18 femmes dont 36 sont venues se faire traiter à l'infirmerie de Dely Ibrahim, au milieu de notre camp, d'une troupe de nos soldats, sous leur protection et par un médecin français. Frappé de l'importance de ces résultats, je n'ai pas eu de scrupule d'interrompre pendant quelques heures l'accomplissement de ma mission pour aller constater des faits qui peuvent si puissamment concourir à consolider nos conquêtes militaires en Afrique et à les étendre pacifiquement.

» Je me suis donc rendu à Dely-Ibrahim, trois lieues d'Alger; j'y ai vu à l'infirmerie du camp, les Arabes, Bédouins et Kabaïles qui sont venus s'y faire traiter. J'y ai vu l'étroit local dans lequel le docteur Giscard et le commandant Lamorissière ont établi, au moyen de toiles, des compartimens, où six femmes à la fois ont pu recevoir, avec une décence qui satisfit aux exigences si grandes de leur religion et de leurs mœurs, les soins que réclamait leur état. Notez bien que les 36 femmes traitées à l'infirmerie de Dely-Ibrahim y ont été conduites et laissées pendant plusieurs jours par leurs maris et leurs frères avec l'autorisation de leurs marabouts. Il est superflu

de vous rappeler que les marabouts sont considérés comme saints par les Arabes, et qu'ils ont la puissance religieuse la plus absolue. Ils tiennent les populations dans leurs mains, et les chefs militaires n'ont de pouvoir, n'ont d'existence que sous leur bon plaisir; mais ils sont pauvres comme l'étaient nos ermites.

» Celui qui, malgré son serment, est venu se faire guérir au camp de Dely-Ibrahim, a prié le docteur d'établir une infirmerie dans son pays. Le docteur est impatient de pouvoir satisfaire à cette demande; mais il a épuisé ses ressources personnelles par les dépenses qu'il a faites depuis dix mois, en exerçant gratuitement la médecine dans les tribus. 1,000 fr. de premier établissement pour une baraque en bois, édifice immense et confortable, comparé à la tente des Bédouins, 1,000 fr., ai-je dit, de premier établissement, et 200 fr. pour les dépenses mensuelles suffiraient au docteur Giscard, d'après le devis qu'il m'a montré. Il établirait cette petite infirmerie sur le ruisseau de Bouffarik, à trois lieues au delà de Doueira, où se trouve notre poste militaire le plus avancé. D'après ce qui a déjà été obtenu, on peut prévoir ce que l'on obtiendrait de ce moyen pour inspirer de la confiance aux Arabes.

» Veuillez, je vous prie, Monsieur, porter ces faits à la connaissance de vos compatriotes, afin que l'attention publique s'y attache, et que la philan-

thropie appelle l'action du Gouvernement dans cette voie, ou qu'elle y supplée par elle-même.

DUTRONE.

» *A Alger, ce* 4 *octobre* 1834. »

C'est cet article si inoffensif, et qui révélait une suite de bonnes actions faites par un officier français avec tant de courage et de simplicité, que le Gouvernement a vivement attaqué par son interprête officiel à Alger, le *Moniteur* de la Colonie.

Ainsi ne semble-t-il pas que le Gouvernement repousse tout moyen de conciliation et de fusion avec les Arabes? Ainsi ne semble-t-il pas qu'il craigne pour ainsi dire, autant la propagande d'humanité, que la propagande révolutionnaire? On se trompe peut-être en pensant à de repréhensibles intentions, lorsqu'il se peut qu'il n'y ait que de la négligence. Il est vrai que quelques personnes ont imaginé qu'il y avait rivalité entre le docteur militaire agissant par l'effet de sa propre inspiration, et d'autres docteurs, également désintéressés, ayant moins de droits sans doute, parce qu'ils ne sont pas venus les premiers, mais ayant plus de confiance dans l'appui et l'action administrative ; et il est probable que c'est encore par négligence que le Gouvernement a laissé courir ces bruits mal fondés.

Quoi qu'il en soit, peu de tems après que M. Dutrône avait publié les actes du docteur Giscard, révélé ses bienfaits et proposé l'établissement d'un

hôpital, au sein des tribus arabes, aux frais d'une souscription de la philanthropie, on a vu paraître le prospectus d'un semblable établissement, fondé sur les souscriptions volontaires de la bienfaisance.

Voici en quels termes il est publié :

« *Philanthropie, Civilisation.*

» Au milieu de la Mitidja, à douze lieues d'Alger, au delà de notre poste le plus avancé, s'élève une construction récente, ouvrage de quelques Français. C'est une ambulance ou hôpital provisoire destiné spécialement aux Arabes malades des tribus de la plaine et des montagnes de l'Atlas.

» A peine les travaux étaient terminés et déjà, le 19 mai dernier, dix-sept hommes, trois femmes et trois enfans, tous gravement malades, se trouvaient réunis dans ce lieu et recevaient des soins, des médicamens, de la nourriture comme dans nos hôpitaux de France.

» Un infirmier, une infirmière, un interprète, deux petits arabes de treize à quatorze ans, faisaient le service, dirigés par le docteur Poussin qui, sous les auspices du Roi et de la reine et sous la protection du gouverneur général, a créé cet établissement et lui prodigue ses soins désintéressés.

» Plusieurs autres demandes d'admission avaient été faites et un grand nombre d'Arabes privés dans leurs tribus des secours de la médecine, accouraient réclamer des consultations et des médicamens.

» A la fondation de cette ambulance se lie un plus grand projet, c'est de faire précéder tous les pas importans de notre armée en Afrique par des établissemens semblables, afin de ne pas maintenir seulement les populations indigènes par la force des armes, mais de les attacher par les bienfaits de la civilisation.

» Une telle entreprise doit trouver en France de la sympathie et des encouragemens. Nous avons, il est vrai, bien des pauvres près de nous, et Alger est bien éloigné ; mais la bienfaisance sait compâtir à tous les maux, et il sera glorieux pour elle, de les soulager jusque sur les terres d'Afrique. Ce sera sans doute avec une émotion profonde que des Arabes et des Kabiles apprendront qu'à tant de distance, des Français, des Chrétiens ne sont pas indifférens à leurs souffrances, et leur envoient des secours comme à des frères. Ainsi, un acte de la plus noble politique est uni à cette œuvre d'humanité.

» Déjà de pieuses filles, dévouées au service des pauvres et des malades, ont demandé au Ministre de la guerre le passage, pour offrir leurs secours aux Français malades à Alger ; et si elles n'y sont pas retenues, elles veulent aller jusqu'aux ambulances des avant-postes, donner l'exemple de vertus et d'un zèle inconnus à ces contrées.

» D'autres personnes désireront aussi concourir à cette œuvre : une souscription, est, à cet effet, ouverte à Paris,

» Chez M. Pasturin, avoué, rue de Grammont, n° 12;

» Chez M. Huillier, notaire, rue du Mail, n° 13;

» Et chez M. Guyet Desfontaines, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 6, qui veulent bien recevoir les fonds et en donner des reçus.

» Les noms des souscripteurs, et les sommes par eux versées seront publiés dans les journaux, et en attendant qu'une administration choisie parmi les principaux fondateurs soit organisée, aucun emploi de fonds n'aura lieu sans l'approbation de M. le Gouverneur-général. »

On voit que l'établissement aujourd'hui proposé, et qui va être formé au milieu de la Métidja sous les auspices du Roi et de la reine, et sous la protection du Gouverneur-général, par le docteur Poussin, est bien le même qui avait été proposé par le docteur Giscard, annoncé par M. Dutrône, réprouvé par le *Moniteur* algérien, le même dont l'essai avait été fait d'une manière si heureuse dans la petite infirmerie élevée par les soins de cet actif et zélé médecin, dont on ne fait pas même mention dans ce *prospectus*, non plus que des 973 Arabes ou Kabaïles déjà soignés par lui.

C'est ainsi qu'on voit trop souvent se réaliser le *sic vos non vobis* de Virgile, et il est du devoir des organes de l'opinion publique de rappeler ceux qu'on oublie. Mais il n'en faut pas moins accepter et adopter l'établissement créé par le docteur Poussin, et

encourager l'administration à donner à cet estimable médecin, tous les moyens d'action bienfaisante qui ont été refusés au docteur Giscard.

La lettre suivante prouve combien d'heureux résultats ont déjà couronné les efforts de ce médecin, digne par sa loyauté ainsi que par son dévoûment, de la plus entière confiance.

» Monsieur,

» L'intérêt que vous avez bien voulu porter à tout ce qui pourrait contribuer à la propagation de la médecine en Afrique, me fait un devoir de vous fixer sur les résultats positifs obtenus depuis plusieurs mois.

» Vous avez, sans doute, déjà appris par quelques journaux que, fidèle à la marche que je m'étais tracée dès le commencement de mes excursions dans les tribus arabes, j'étais parvenu à mon but principal, celui de créer, dans la Mitidja, un hôpital spécialement destiné aux indigènes.

» Les consultations et les secours distribués gratuitement, dans leurs tribus et dans leurs principaux marchés, ont, selon moi, contribué pour beaucoup à répandre la confiance aussi loin que possible dans l'état actuel des choses; car quoique plusieurs chirurgiens militaires, et notamment M. Giscard, se sont livrés avec dévoûment, depuis leur séjour en Afrique, à répandre les bienfaits de la médecine parmi les Ara-

bes, tous cependant avoueront avec moi qu'il reste encore aujourd'hui beaucoup à faire pour arriver aux résultats que promet ce moyen puissant de civilisation.

» Déjà les résultats obtenus à l'ambulance de Deli-Ibrahim, et ceux qui s'obtiennent chaque jour à celle de la Mitidja, ont fixé l'attention de l'autorité, et je ne doute pas que les gens qui veulent véritablement le bien de la colonie ne facilitent, par tous les moyens qui sont à leur disposition, l'installation de semblables établissemens sur plusieurs autres points où ils seraient très-utiles.

» Dans ce moment, il est question d'établir une troisième ambulance à Doueira ; je désire beaucoup que ce projet s'accomplisse promptement ; il ne peut qu'accroître les résultats du système auquel il se rattache, et rendre d'importans services à tout le plateau qui s'étend du côté de Staonéli.

» C'est avec un bien grand plaisir que j'ai vu S. M. et la Reine honorer de leur auguste patronage les établissemens de ce genre ; car pour moi, tous ne doivent être que les anneaux d'une même chaîne qui doivent consolider un même système. Dans les petites comme dans les grandes choses, l'union fait la force; c'est la puissance qui donne une somme de résultats devant servir tous à résoudre un seul fait.

» Si un jour la médecine peut arriver en Afrique, et contribuer à sa civilisation autant qu'elle l'a fait en Egypte, nous le devrons en grande partie à notre

digne gouverneur et à M. le général Voirol, qui, pendant son séjour en Afrique, a toujours aidé et soutenu ceux qui s'occupaient philanthropiquement de médecine chez les Arabes.

» Si nous devons à notre gouverneur d'avoir honoré de sa protection notre premier établissement dans la Mitidja, nous devons aussi à la coopération des autorités civiles et militaires d'Alger, d'avoir non-seulement honoré notre souscription, mais d'avoir créé des secours et doté ce petit hôpital d'une certaine quantité de terres qui devra, à l'avenir, pourvoir à ses besoins annuels.

Depuis les premiers jours de mai, que nous avons commencé à recevoir des malades des deux sexes, les hommes y ont été en bien plus grand nombre que les femmes, chose naturelle pour qui connaît leurs préjugés et leurs mœurs. Cependant, tout donne à penser que dans quelque tems leurs préjugés céderont à la nécessité de soulager leurs souffrances. Jusqu'à présent, beaucoup d'entre elles, quel que soit leur âge ou leur maladie, amènent avec elles des enfans; les unes par sécurité morale pour elles-mêmes et pour leur famille; les autres, parce que ces enfans sont eux-mêmes malades; d'autres, enfin, arrivent avec leur père, frère ou mari, et viennent seulement chercher des conseils et des médicamens; mais souvent après quelques voyages, encouragées par celles qu'elles rencontrent dans la salle, elles se décident à rester.

» L'occupation des moissons, qui se font dans ce moment, empêche beaucoup de malades de pouvoir rester à l'hôpital ; aussi, après ces travaux, les salles se trouveront au grand complet, un grand nombre ajournant leur entrée à cette époque. On doit leur accorder d'être, en général, assez reconnaissans ; car jusqu'à présent, beaucoup d'entr eux, sortis guéris, ont envoyé, selon leurs moyens, des cadeaux d'œufs, de beurre, de poulets, comme ils font ordinairement et quelques-uns plus riches; ont envoyé quelques pièces de bétail.

» En général, presque tous ont une grande confiance dans tout Français qui s'occupe de l'art de guérir ; ils ont un grand courage et une parfaite résignation ; plusieurs personnes qui ont assisté à quelques amputations et autres opérations que j'ai eu occasion de pratiquer, en ont été étonnées.

» C'est ainsi, par exemple, qu'un d'entre eux auquel j'amputai la cuisse, n'a pas attendu la fin de l'opération pour fumer sa pipe ; j'avais déjà vu pareil courage chez un malade auquel notre confrère le docteur Baudens amputait un avant-bras dans un des hôpitaux militaires d'Alger.

» Tous guérissent comme par enchantement des blessures les plus graves.

» Nous avons dans ce moment un malade fort curieux, et que plusieurs confrères ont visité avec beaucoup d'intérêt, surtout ceux qui ont pu le voir au moment de son arrivée avant tout pansement.

C'est un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, qui, à la suite d'un combat particulier entre les tribus éloignées d'une trentaine de lieues de Bouffarik, a reçu plusieurs coups de yatagan, dont un, après avoir enlevé une partie de la base du maxillaire inférieur, a ouvert la partie moyenne de la région hyoïdienne, en tranchant muscles, vaisseaux, nerf, cartilage, thiroïde et œsophage, et est venu s'arrêter au ligament vertébral antérieur, qu'il a légèrement intéressé, ainsi que la gaine du tissu cellulaire recouvrant la jugulaire interne; la carotide et le pneumo-gastrique ont été miraculeusement épargnés.

» Eh bien, ce malheureux laissé pour mort, nous est arrivé après dix jours de marche, soutenant sa tête entre ses deux mains. Aujourd'hui, il est à son vingt-cinquième jour d'hôpital; tout donne l'espoir qu'il vivra. Il se nourrit au moyen de la sonde œsophagienne; et, depuis quelques jours, j'ai pu retirer la sonde que j'avais introduite dans la tranchée, afin de pouvoir tamponner la partie supérieure de ses yeux, qui a été complètement enlevée, avec l'épinglette, et éviter ainsi que la supuration ne pénétrât dans les bronches; ce qui m'a parfaitement réussi, car il n'y a eu aucun accident du côté de l'appareil respiratoire. Si ce malheureux guérit, c'est là, je crois, qu'on pourra faire l'application de cette belle pensée d'Ambroise Paré : « Je le pansai, Dieu le guérit. »

» Le docteur Poussin. »

RÉSUMÉ.

Enfin, nous devons faire remarquer combien l'Administration est contrainte sans cesse par la force des choses à coopérer à tous les progrès qu'elle s'efforce d'abord d'arrêter.

Elle s'oppose constamment à toutes les améliorations, et elles ont toutes lieu malgré les obstacles qu'elle y met. Alger se civilise lui-même; on a choisi, tout en disant qu'on voulait le conserver, tous les moyens de le perdre et de le détruire. On a refusé de le faire Français, il s'est francisé lui-même en s'attachant par tous les liens de mœurs, de langage, et de relations de famille et de commerce à la nationalité française; on a maltraité les indigènes, on a employé contre eux les massacres, les exactions, les déportations et les cachots; ils ont appris à leurs vainqueurs, les uns en fuyant dans les montagnes, les autres en émigrant, d'autres en subissant les tourmens avec l'impassibilité musulmane, qu'on n'obtient rien par la force; et on a été contraint de revenir, bien malgré soi, aux mesures de sagesse et de douceur qui peuvent seules affermir les conquêtes et assurer la prospérité des nouveaux états. Alors on a proclamé à toutes les tribunes, par la voix de tous les Ministres, qu'on ne voulait pas coloniser, que le Gouvernement ne coloniserait pas, et qu'il n'aiderait même d'aucun secours les malheureux qui vien-

draient offrir au pays leurs bras et leur travail. On a même fait plus, car on a chassé en masse et déporté en Espagne plusieurs centaines de laboureurs et d'ouvriers qui auraient défriché et fécondé le sol, et commencé l'essor de l'industrie. Eh bien, des hommes riches qu'on n'a point osé repousser, ont adopté la terre fertile et l'ont exploitée; des établissemens d'agriculture et de fabrication ont été créés; une grande ville et tout le midi de la France se sont associés à la nouvelle possession française et le pays s'est colonisé lui-même. Enfin, le Gouvernement, après avoir tourmenté le culte des indigènes, détruit leurs mosquées, violé leurs cimetières, arraché leurs tombeaux, vendu leurs cercueils, a vu les chrétiens se faire musulmans, malgré lui; et lorsque revenu au respect du culte qu'il avait promis, il s'est porté en sens inverse à d'autres excès, lorsqu'il a chassé les missionnaires catholiques, de peur de propagande, interdit les enseignemens religieux particuliers sous prétexte de jésuitisme, empêché les prédications des réformés afin de conserver le culte indigène dans l'ignorance des vérités chrétiennes, il a vu les conversions arriver une à une, avec plus d'éclat parce qu'elles étaient plus saillantes à travers les obstacles qu'il leur opposait. Il en a été de même de l'instruction publique; il a voulu d'abord contraindre les indigènes à livrer leurs enfans à l'éducation donnée par le vainqueur; nul ne pouvait tenir une place de l'administration s'il n'envoyait ses enfans à l'école française, et les uns

ont quitté les places, les autres en ont appelé au pouvoir supérieur ; pas un de leurs co-religionnaires n'a voulu se joindre à ceux qui se soumettaient, et dès que l'ordre a été cassé, tous se sont retirés, irrités justement de la contrainte qui leur avait été imposée. Mais lorsque peu à peu la liberté de ne pas venir s'est affermie, on a commencé à en voir venir quelques-uns dans des établissemens particuliers; et bien que le Gouvernement, si zélé pour contraindre en France toutes les communes à contribuer aux frais de l'instruction publique, n'ait rien constitué, ni ordonné à Alger, et n'y ait aidé ni encouragé aucune institution, l'éducation se fait, se pratique et s'améliore chaque jour dans le pays par le pays lui-même; ainsi que je viens de le dire, la médecine même a établi des relations devenues indispensables entre les Arabes et les Européens; les mœurs des indigènes étant respectées se rapprochent peu à peu des mœurs françaises; des rapports d'intérêts continuels associent les nouveaux et les anciens habitans; on lie les familles en se régularisant les uns avec les autres; et bientôt les pensées et les sentimens se coordonnent de manière à préparer pour l'avenir une nation nouvelle. C'est ainsi, je le répète pour ceux qui ont été opposés à la conservation et à la colonisation d'Alger, c'est ainsi que, malgré les excès de tous genres, les aberrations les plus opposées, les repoussemens les plus désespérans de la part du pouvoir et de l'Administration contre cette contrée, Al-

ger se suffit à lui-même pour se créer et prospérer. Aujourd'hui, quoiqu'on ait constamment refusé de le faire France, Alger s'est nationalisé avec nous; quoiqu'on arrête tout son essor et qu'on mette obstacle à tous ses moyens d'action et de population, Alger se colonise lui-même; enfin, quoique l'on y comprime les religions, que l'on y abandonne les mœurs à elles-mêmes, et que l'on ne fasse rien en aide de l'intelligence, Alger se civilise; Alger devient une nation, et la prédiction de M. Pitt s'accomplit : *l'Afrique se tire de l'interdit.*

IMPRIMERIE DE A. HENRY,
RUE GÎT-LE-CŒUR, N° 8.

